

**JBT**

Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan  
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SCFP

**CFM**

# RAPPORT AUX PARTICIPANTS

20  
20

# Énoncé de mission

« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »

## Table des matières

- 1 Message des fiduciaires
- 2 D'un coup d'œil
- 4 Profil des participants
- 8 Situation financière du RRES
- 16 Amendements apportés au régime en 2020
- 16 Séminaires sur la planification de la retraite
- 16 Consultations sur la planification de la retraite
- 17 Retraités 2020
- 18 Commémorations 2020
- 19 Conseil de fiducie mixte (CFM)
- 20 Sous-comités du CFM et leurs mandats
- 21 Équipe administrative

[www.cepp.ca/fr/](http://www.cepp.ca/fr/)

*This report is also available in English*



# Message des fiduciaires

## *Inutile de dire que 2020 a été une année tumultueuse et qu'elle passera à l'histoire comme l'une des plus mémorables ...*

La pandémie de COVID-19, l'incertitude des élections présidentielles américaines et les négociations sur le Brexit ne sont que quelques exemples d'événements économiques déclencheurs qui ont eu lieu au cours de cette année inoubliable. La pandémie à elle seule a entraîné des mises à pied à grande échelle, des confinements obligatoires et des annulations de voyages qui ont fini par plonger le pays en récession.

Toutefois, malgré la volatilité et l'incertitude économique, 2020 s'est terminée sur une note positive en ce qui a trait aux marchés. Au quatrième trimestre en particulier, le marché des actions a remonté en réponse à la réaction des investisseurs face aux résultats des élections américaines et à l'approbation très attendue des vaccins contre la COVID-19.

Parallèlement, le CFM a poursuivi son travail en 2020 pour optimiser le profil risque-rendement de la caisse du RRES et a apporté plusieurs modifications subséquentes à sa stratégie de placement. Des fonds ont été répartis autrement entre plusieurs gestionnaires pour permettre la réduction des actions canadiennes, qui sont passées de 30 % à 15 %, en faveur d'actions mondiales. Les mandats équilibrés ont aussi été entièrement liquidés par la fin de l'année. Résultat, le solde de la caisse du RRES a augmenté, passant de 823 millions de dollars à la fin de 2019 à 868 millions de dollars au 31 décembre 2020, pour un taux de rendement brut de 4,61 %.

En 2020, l'employeur a versé des cotisations régulières au taux de 14,92 %, soit une augmentation de 1,29 % par rapport à l'année précédente. Les cotisations des employés sont demeurées à 9,7 %, soit le même niveau qu'en 2019. Quant à la capitalisation du Régime, le ratio de capitalisation s'est établi à 121,2 %, en baisse par rapport à 122,3 % pour la dernière évaluation actuarielle déposée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour la même période, le ratio de solvabilité a diminué à 79,6 %, en baisse par rapport à 85,2 %. Cela dit, le Régime reste entièrement capitalisé, ce qui signifie que le RRES dispose d'un actif suffisant pour assurer le paiement de toutes les prestations accumulées.

Suite à l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et conformément aux dispositions du Régime, tous les participants qui ont pris leur retraite avant janvier 2020 verront leurs prestations du RRES augmenter de 0,67 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La hausse sera ajustée proportionnellement pour les participants qui ont pris leur retraite en 2020.

En terminant, nous tenons à remercier Brian Edgecombe pour son excellente administration du RRES depuis 2008 et nous lui souhaitons une longue retraite bien méritée. Le CFM a le plaisir de vous informer que Susan Arab est devenue coprésidente en décembre 2020 pour terminer le mandat de Brian (2020-2021).

Nous profitons également de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux fiduciaires et nous remercions Marie-Andrée Bourgoïn et Linda Duchesne, qui ont quitté le CFM en 2020. Nous souhaitons également la bienvenue à tous les participants qui ont adhéré au RRES en 2020, et souhaitons aux nouveaux retraités le meilleur dans ce nouveau chapitre de leur vie.

Comme toujours, nous vous invitons à consulter le site Web du RRES, à [www.cepp.ca/fr/](http://www.cepp.ca/fr/). Vous y trouverez une mine de renseignements sur le régime de retraite.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,



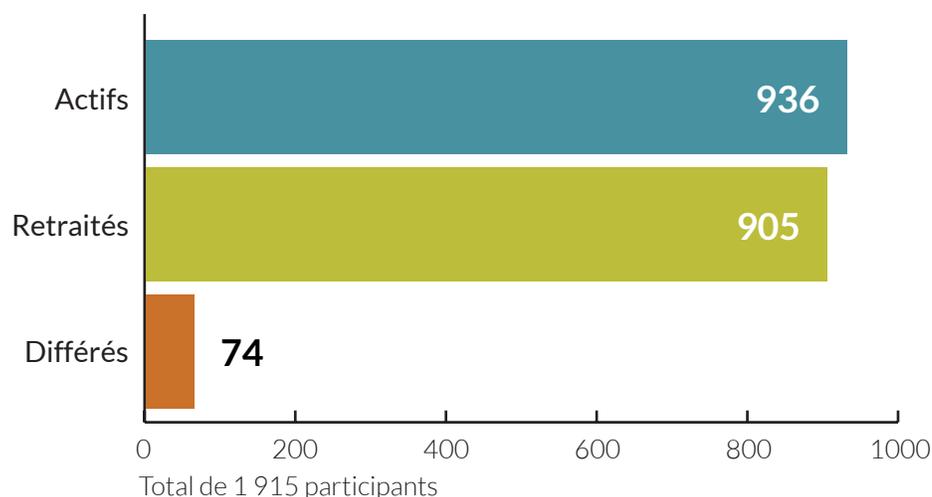
Susan Arab, présidente



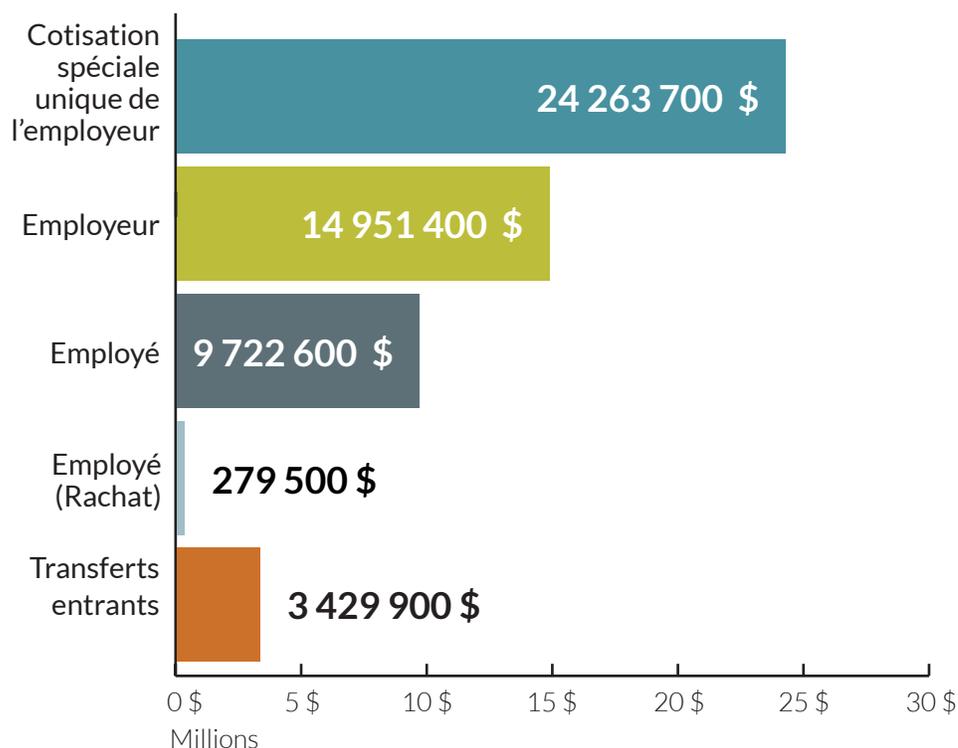
Charles Fleury, vice-président

# D'un coup d'œil

## Participation au 1<sup>er</sup> janvier 2021



## Cotisations employé et employeur et transferts entrants en 2020

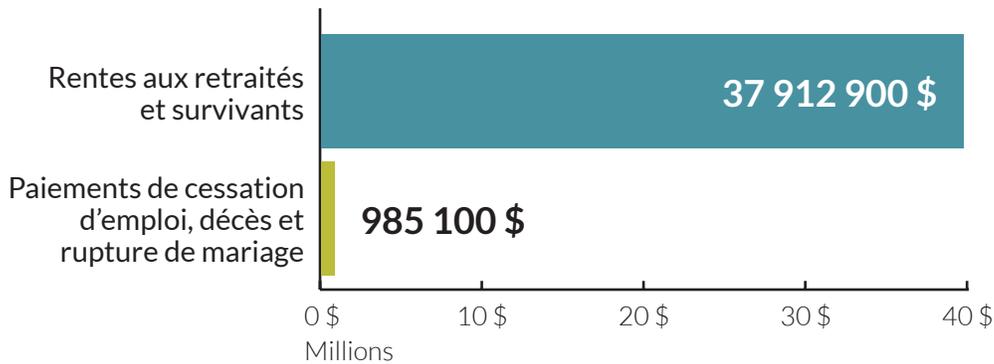


En vertu des dispositions du RRES, l'employeur doit cotiser au fonds du RRES conformément aux recommandations de l'actuaire émises dans la dernière évaluation déposée. Selon l'évaluation actuarielle déposée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cela correspond à 13,82 % des gains ouvrant droit à pension des participants.

Cette recommandation de l'actuaire est ensuite comparée au taux de cotisation minimum de l'employeur de 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, plus les dépenses applicables, en vertu de la convention collective entre le SCFP et les syndicats du personnel. De plus, si le ratio de capitalisation à long terme du Régime est inférieur à 130 % à sa dernière date d'évaluation, le taux de cotisation requis de l'employeur ou le taux de cotisation minimum de l'employeur augmente de 1 %.

Tenant compte d'une provision de 0,10 % pour les dépenses, le taux de cotisation de l'employeur pour 2020 s'est élevé à 14,92 %, ce qui représente une hausse par rapport à sa valeur précédente qui se situait à 13,63 % en 2019. Quant au taux de cotisation des employés pour 2020, il demeure inchangé, à 9,7 %.

## Prestations payées en 2020



En 2020, le RRES a versé 37,9 millions de dollars en prestations de retraite aux retraités et conjoints survivants, ce qui représente 97 % de toutes les prestations de retraite. Par ailleurs, 985 000 \$ ont aussi été versés en prestations de cessation de participation, de décès et de rupture de mariage, ce qui représente environ 3 % de toutes les prestations de retraite.

**868 M\$**

Actif net

**4,61 %**

Taux de rendement

**79,6 %**

Ratio de solvabilité

**156,1 M\$**

Surplus de capitalisation

**121,2 %**

Ratio de capitalisation

# Profil des participants

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Participants actifs

	2021	2020
Total des participants actifs	936	914
Femmes	590	580
Hommes	346	334
Âge moyen	49,2	49,2
Salaire moyen	110 800 \$	108 100 \$
Service courant moyen	11,7	11,7

## Retraités

	2021	2020
Total des retraités	905	879
Âge moyen	69,7	69,3
Rente annuelle moyenne *	42 300 \$	42 300 \$
Rente viagère annuelle moyenne	38 856 \$	38 592 \$
Rente de raccordement annuelle moyenne	12 132 \$	12 336 \$

\*La rente de raccordement annuelle moyenne ne tient pas compte des personnes qui ne reçoivent pas de rentes de raccordement, tandis que les rentes annuelles totales moyennes incluent des rentes de raccordement de 0 \$ pour les personnes de plus de 65 ans.

## Participants différés

	2021	2020
Total des participants différés	74	74
Obligation de rente annuelle moyenne	5 112 \$	5 040 \$

## Changements dans la participation

	2021	2020
Nouvelles adhésions	71	64
Cessations, prestations acquises et différées	16	24
Nouveaux retraités	38	46
Décès	18	24

Toutes les données du tableau qui précède datent du 31 décembre.

En 2020, 71 nouveaux participants ont adhéré au RRES tandis que 16 l'ont quitté suite à leur cessation d'emploi. Il y a aussi eu 38 nouveaux retraités en 2020, avec un âge moyen de 60,1 ans, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'an dernier. Enfin, 18 participants sont malheureusement décédés en 2020, dont une participante active et 17 retraités.

## Ratio actifs/retraités

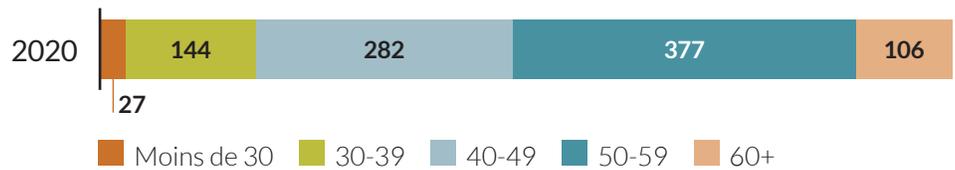
	2021	2020
Ratio actifs/retraités	1,03	1,04

Un régime de retraite arrive « à maturité » lorsque le nombre de retraités est égal au nombre de participants actifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ratio actifs/retraités continuait de converger graduellement vers 1.0.



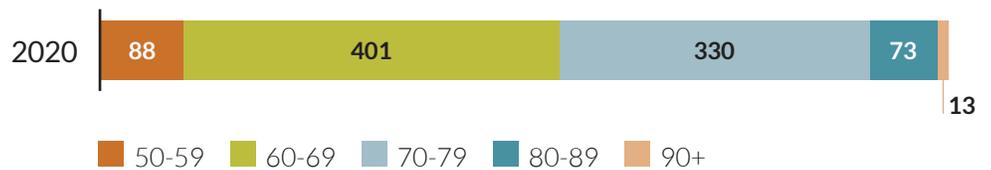
## Participants actifs selon l'âge

Le Régime comptait 936 participants actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Plus de 50 % des participants actifs sont maintenant âgés d'au moins 50 ans et sont donc admissibles à la retraite. Les participants peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 50 ans, avec réduction si le facteur 80 n'est pas atteint.



## Participants à la retraite selon l'âge

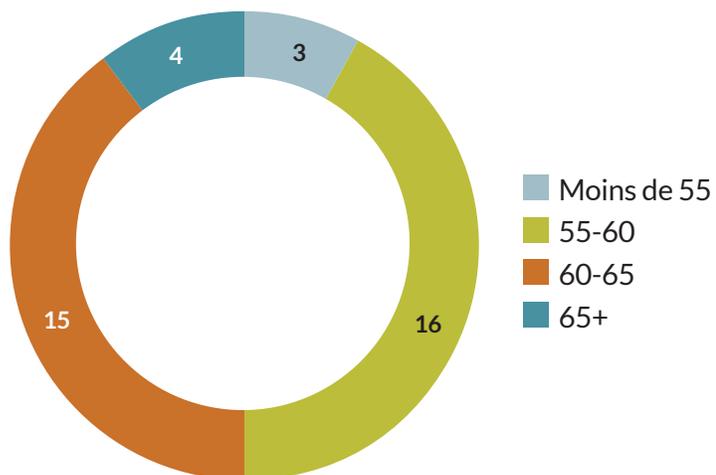
Il y avait 905 participants à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



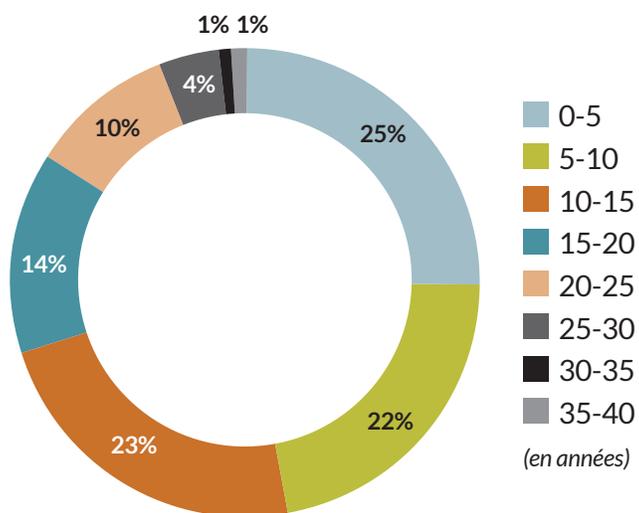
## Statistiques intéressantes sur les retraités

- De tous les nouveaux retraités du RRES en 2020, exactement la moitié étaient âgés de moins de 60 ans au moment de leur retraite. En comparaison, l'âge moyen de la retraite au Canada en 2020 était de 64,5 ans, selon Statistique Canada.
- Le saviez-vous? Au 31 décembre 2020, 13 pensions du RRES étaient versées depuis plus de 30 ans, incluant les paiements versés à un conjoint survivant.
- Les conjoints survivants représentent environ 8,5 % de tous les pensionnés.
- Le participant du RRES le plus âgé a 99 ans!

## Âge à la retraite en 2020



## Durée de la pension au 31 décembre 2020



# Situation financière du RRES

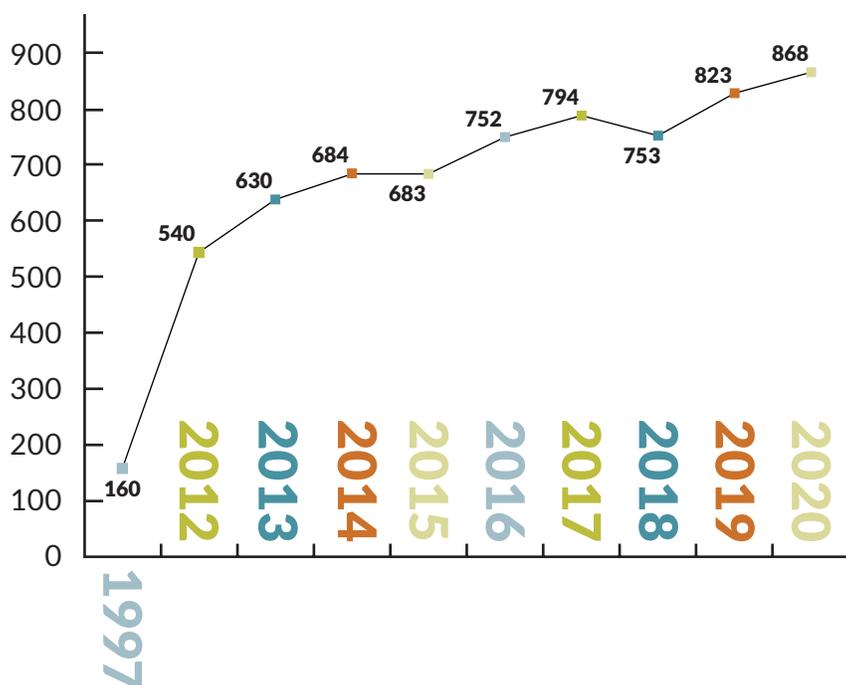
## États financiers vérifiés (au 31 décembre 2020)

Les régimes de retraite comptant des actifs de plus de 10 millions de dollars au moment de la fin d'exercice doivent déposer chaque année les états financiers vérifiés de leur caisse de retraite auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Au 31 décembre 2020, des actifs nets de 868 millions de dollars étaient accessibles pour les prestations de retraite, ce qui représente une hausse de 45 millions de dollars pour 2020. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les autres sections du présent rapport.

Les états financiers vérifiés du RRES pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et le plus récent Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) sont disponibles sur le site Web du Régime.

## Valeur marchande de l'actif au 31 décembre (en millions de \$)

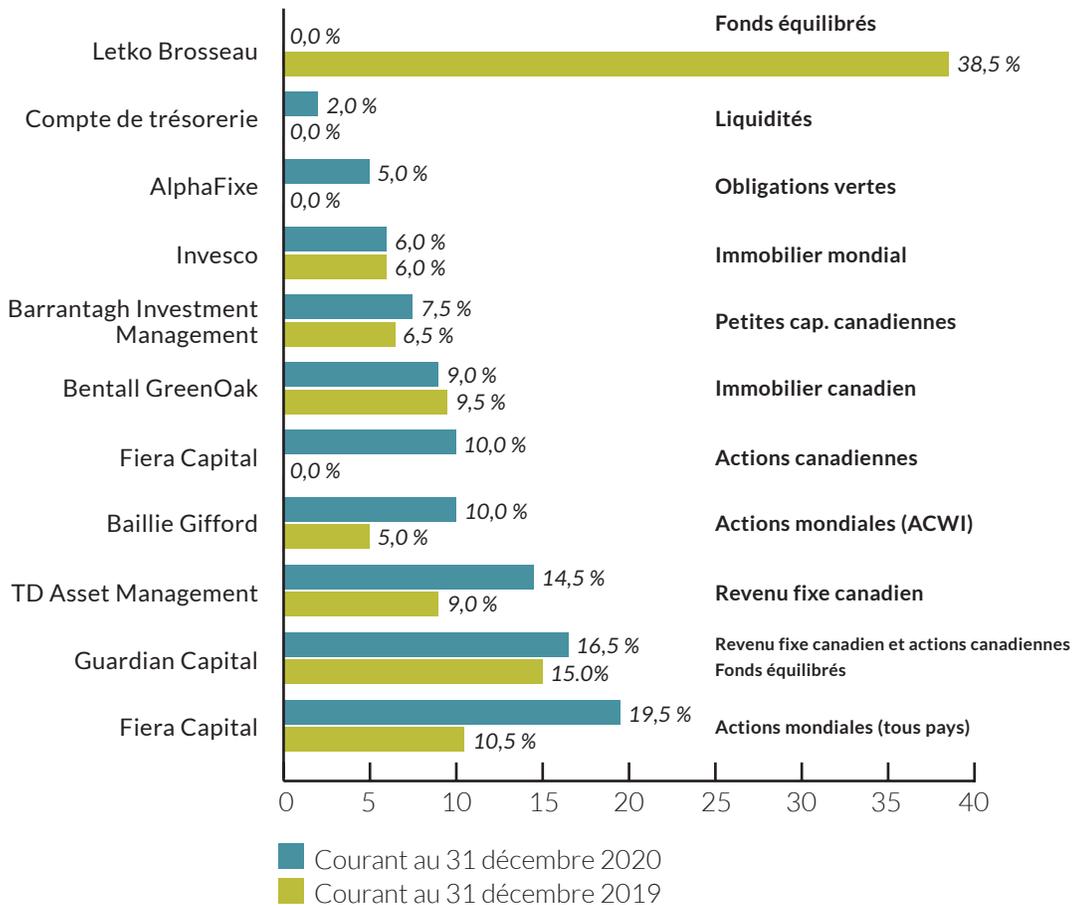


## Nos placements

De nombreux changements ont été apportés à la stratégie de placement de la caisse du RRES en 2020 pour en optimiser le profil risque-rendement. L'allocation aux actions canadiennes a été réduite, passant de 30 % à 15 %, en faveur des mandats d'actions mondiales, tandis qu'un nouveau mandat spécialisé de titres à revenu fixe, un nouveau mandat de placement dans les actions canadiennes et un nouveau mandat d'obligations vertes ont été mis en place. Les mandats équilibrés ont aussi été entièrement liquidés par la fin de l'année.

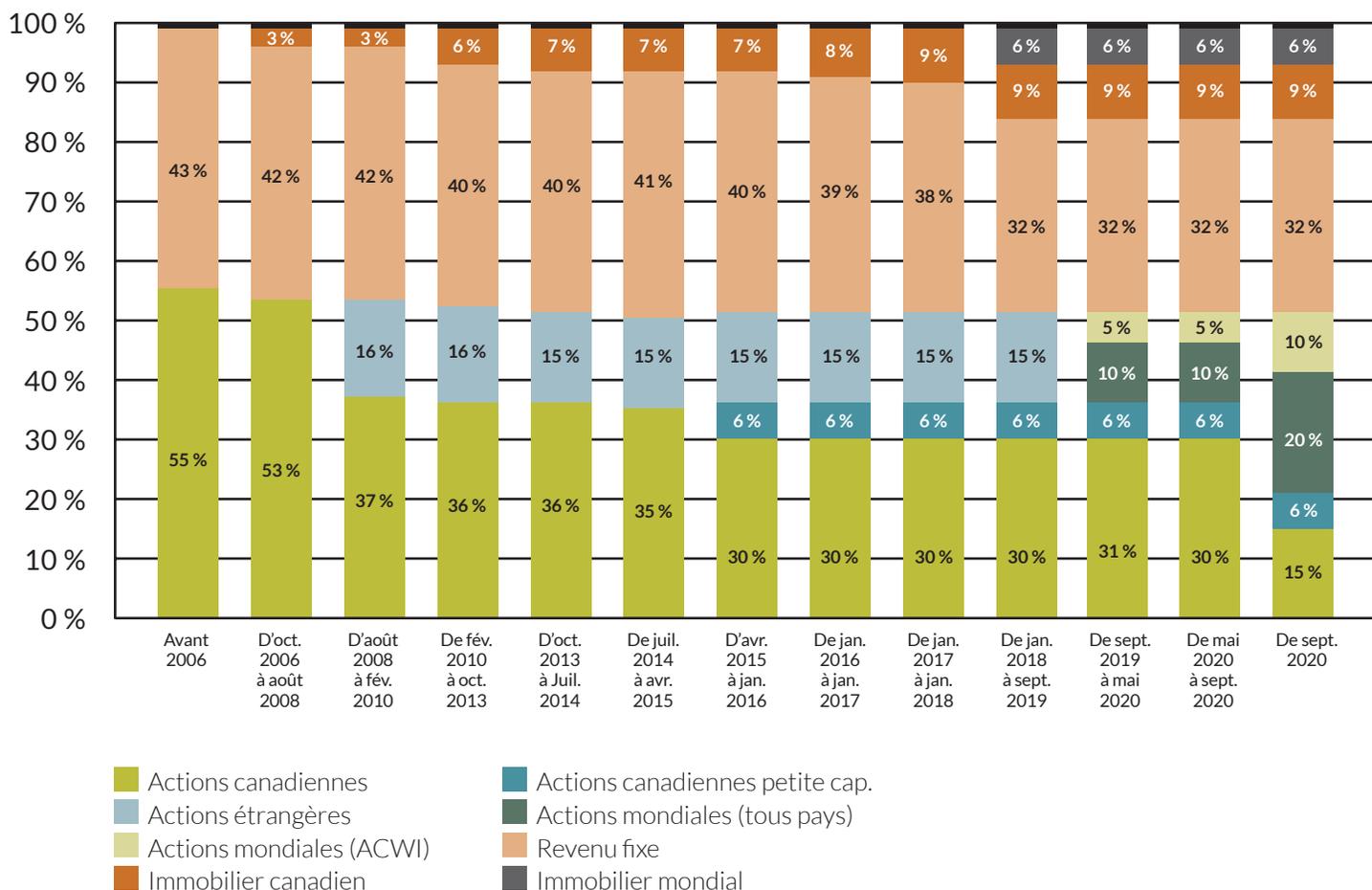
La proportion investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 est illustrée sur le tableau ci-dessous.

## Gestionnaires de placement

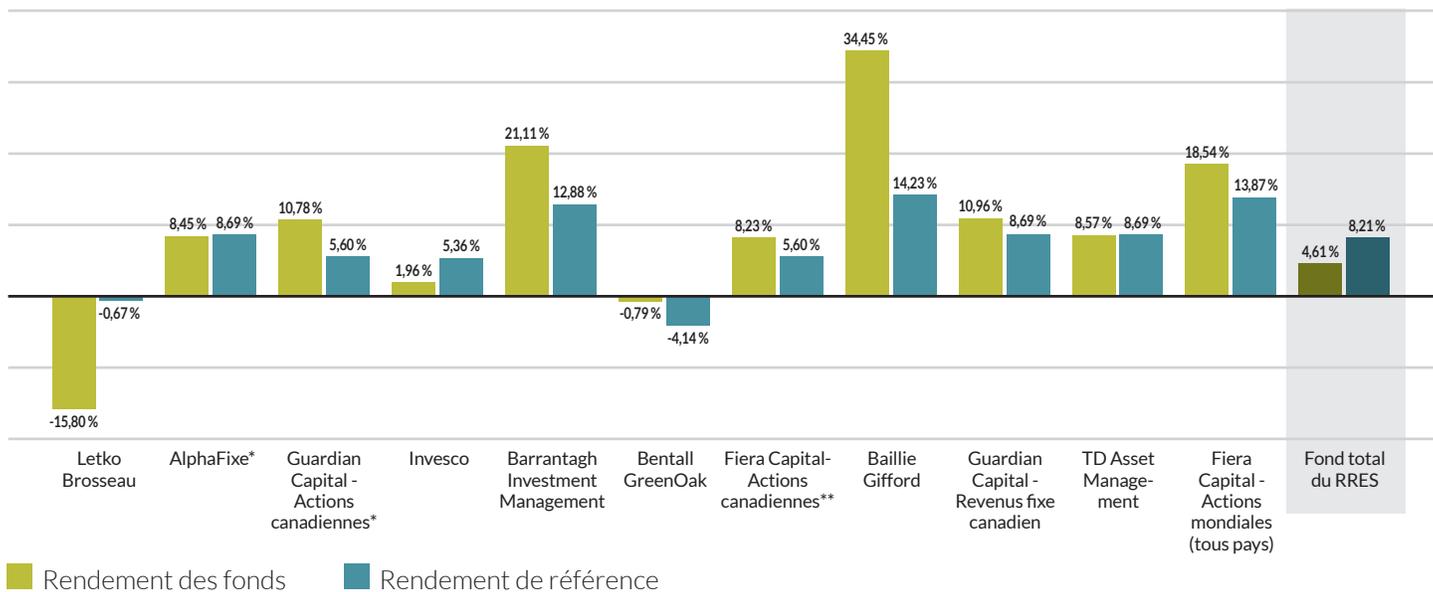


Le tableau qui suit illustre l'évolution de la structure de placement du RRES dans le temps, y compris les changements introduits en 2020.

## Portefeuille des placements



## Rendement des placements en 2020



\* Reflète uniquement les résultats depuis décembre 2020

\*\* Reflète uniquement les résultats depuis mai 2020

Bien qu'il y ait encore huit gestionnaires de fonds effectuant des investissements pour le compte du RRES à la fin de 2020, deux gestionnaires de fonds gèrent chacun deux mandats distincts. Le tableau ci-dessus montre le rendement des placements de ces gestionnaires en 2020 par rapport à leur indice de référence.

Pour une année marquée par la volatilité accrue et l'incertitude des marchés de l'économie mondiale à cause de la COVID-19, les marchés des actions ont donné des rendements particulièrement intéressants, tandis que l'immobilier a connu une moins bonne année. Il vaut la peine de souligner que les rendements ont été positifs pour tous les gestionnaires, à l'exception de Letko Brosseau, dont le mandat a pris fin en 2020, et de Bentall GreenOak, qui gère l'immobilier canadien. Pour l'année 2020, il en résulte un taux de rendement brut de 4,61 % pour la caisse du RRES.

Globalement, le portefeuille de placement du RRES a atteint un rendement des investissements net de 7,00 % en 2020, mesuré sur une période de moyenne mobile de dix ans. L'objectif de la caisse du RRES selon les dispositions de l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) du régime pour la même période était de 5,33 % (IPC + 3,75 %).



**L'objectif d'une évaluation de la capitalisation (ou sur une base de permanence) est d'évaluer la viabilité à long terme d'un régime de retraite. Elle offre une analyse de sa situation financière à une date d'évaluation en supposant que le régime continuera indéfiniment.**



## Résultats des rapports d'évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle est effectuée chaque année par un actuair pour établir la situation financière de la caisse du RRES. En outre, un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

La situation de capitalisation du Régime est déterminée en comparant l'actif et le passif de la caisse de retraite grâce à un ensemble d'hypothèses à long terme. L'évaluation peut être faite sur une base de permanence, qui présume que le régime de retraite continuera indéfiniment, ou sur une base de solvabilité, qui évalue le Régime en supposant qu'il prendra fin à la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle préparée pour le RRES au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été déposée auprès des autorités gouvernementales en septembre 2020. En vertu des règlements de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario), la prochaine évaluation actuarielle du Régime sera requise au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ou à la date d'un amendement plus récent au Régime, si un amendement avait un effet important sur les résultats de l'évaluation.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats de la dernière évaluation actuarielle menée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et du dernier REA déposé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Évaluation de la capitalisation (à long terme)

	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 * (non déposé)	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (déposé)
Valeur actuarielle de l'actif	894 220 500 \$	859 278 900 \$
Passif de capitalisation		
Actifs	298 787 600 \$	276 543 300 \$
Différés	4 223 100 \$	4 128 200 \$
Retraités	435 091 300 \$	422 049 700 \$
Passif total de capitalisation	738 102 000 \$	702 721 200 \$
Surplus de capitalisation avant la PED	156 118 500 \$	156 557 700 \$
Ratio de capitalisation avant la PED	121,2 %	122,3 %

\* La prochaine évaluation actuarielle doit être déposée auprès des autorités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Selon l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le RRES est capitalisé à 121,2 % sur une base de continuité, avec un surplus de capitalisation de 156,1 millions de dollars. Autrement dit, il y a 1,21 \$ mis de côté dans le Régime pour chaque dollar de pension gagné par les participants du RRES.

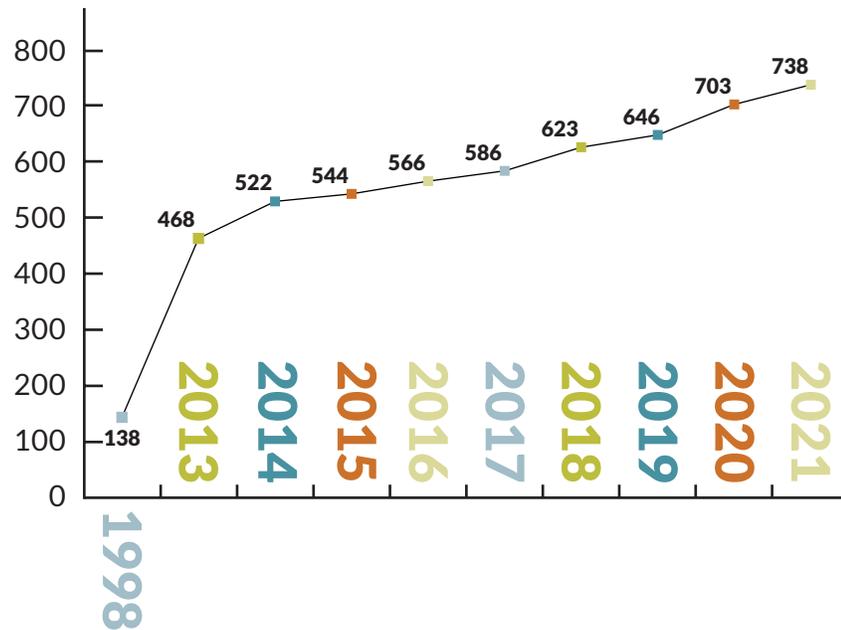
La provision pour écart défavorable (PED) est un niveau de financement supplémentaire prescrit par lequel un régime de retraite financera une réserve afin de se protéger contre de futures expériences défavorables du régime, offrant ainsi une plus grande sécurité de prestations aux participants du régime. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le niveau de PED requis pour le passif de capitalisation est de 18,4 % ou 135,8 millions de dollars. Par conséquent, aucun financement additionnel n'est exigé sur une base de continuité, car le ratio de solvabilité du RRES est au-dessus du niveau requis de 118,4 % (c.-à-d. 121,2 %).

Conformément aux dispositions du Régime, l'indexation des prestations entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La hausse sera de 91 % du taux d'augmentation annuel de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année civile précédente, qui était à 0,73 %. Cela donne lieu à un taux d'indexation de 0,67 % pour ceux qui ont pris leur retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou avant, et ajusté proportionnellement pour ceux qui l'ont prise au cours de 2020.



L'objectif de l'évaluation de la solvabilité est de déterminer l'actif et le passif du régime ainsi que tout financement additionnel nécessaire en supposant que le régime prenne fin à la date de l'évaluation et que toutes les prestations soient versées, peu importe l'improbabilité de cet événement.

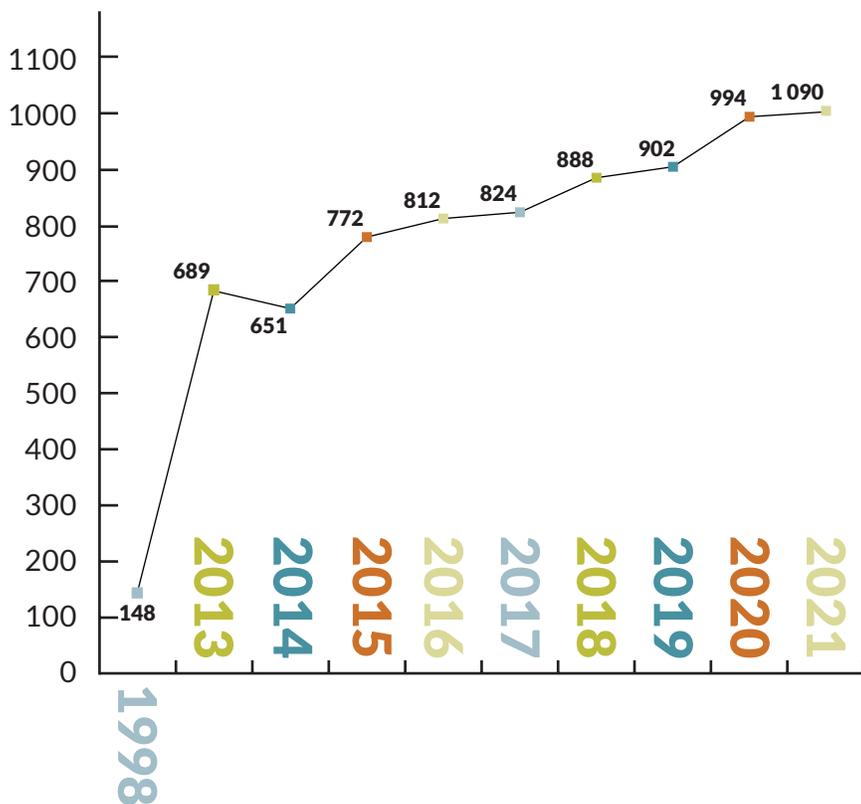
## Passif de capitalisation au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



## Évaluation de la solvabilité

	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 * (non déposé)	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (déposé)
Actif (valeur marchande)	868 178 500 \$	846 759 500 \$
Passif (valeur marchande)		
Actifs	480 207 600 \$	421 039 100 \$
Différés	6 809 700 \$	6 398 600 \$
Retraités	603 169 300 \$	566 765 100 \$
Passif total	1 090 186 600 \$	994 202 800 \$
Déficit de solvabilité	(222 008 100 \$)	(147 443 300 \$)
Ratio de solvabilité	79,6 %	85,2 %

## Passif de solvabilité au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



Pour les années 2020 et 2021, les paiements spéciaux de solvabilité sont basés sur l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sont nuls, puisque le ratio de solvabilité du Régime a été certifié à plus de 85 % (85,2 %).

Pour obtenir un exemplaire du dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et de plus amples détails sur le processus actuariel, consultez le site Web du RRES.

# Amendements apportés au régime en 2020

Aucun amendement n'a été apporté au texte du RRES en 2020.

## Séminaires sur la planification de la retraite

Les participants du RRES ayant atteint l'âge de 45 ans et possédant cinq années de service validé total en vertu du RRES ont le droit d'assister, avec leur conjoint, à un séminaire de planification de la retraite.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Préparation psychologique à la retraite ;
- Prestations de retraite et d'avantages sociaux ;
- Planification financière.

Aucun séminaire de planification de la retraite n'a été organisé en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

## Consultations sur la planification de la retraite

Au moment où un participant au régime approche l'âge de la retraite, le RRES offre une consultation individuelle afin de discuter de prestations à la retraite. Cette rencontre est très instructive et devrait avoir lieu au cours des trois années précédant la retraite. Les conjoints sont les bienvenus à cette séance. En 2020, 30 participants du RRES ont participé à une consultation individuelle. De ce nombre, 26 consultations individuelles ont été organisées par vidéoconférence.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.

# RETRAITÉS 2020

Nous félicitons les participants suivants qui ont pris leur retraite en 2020 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Audrey Benoit  
Martine Busque  
Karen Carle  
Luce Charbonneau  
Cheryl Colborne  
Francis Dagenais  
Denene Dawson  
Guy De Blois  
Jo-AL Dench  
Ann Duprey  
Sylvie Foucault  
Liette Garceau  
John Gillies  
Laurie Guertin  
Isabel Hermano-Lau  
Gwen Hewitt  
Josée Langlois  
Carole Larone  
Christopher Lawson

Derek Lue  
Leanne MacMillan  
Carole Malboeuf  
Sandra McNama  
Charlotte Monardo  
Jennifer Moniz  
Marilyn Mottola  
Beverley Patchell  
Peter Paulekat  
Lisa Pheaton  
Céline Poitras  
Carol Proulx  
Carol Reardon  
Denis Régimbald  
Catherine Remus  
Alain Richard  
Jo-Anne Tremblay  
Janice Valentine  
Éric-Jan Zubrzycki



# COMMÉMORATIONS 2020

En 2020, le CFM a appris avec regret le décès de :

**Participante active :**

Kristine Taggart

**Participants retraités :**

Yvonne Fast  
Normand Fraser  
Eugene Kostyra  
Harold Martell  
Shirley Mannion  
Roger Laramée  
Sheila Mantell  
Joan Blacquier  
Joseph (Joe) Mele  
Ruby Chisholm  
Catherine Cheeseman  
Judith Wegren  
John Malthouse  
Susan Barton  
Richard Anderson  
Edward (Ed) Finn

**Conjoints de participants retraités :**

Gloria Sarookanian, conjointe de David Sarookanian  
Sharlene Hertz, conjointe de Keith Reynolds  
Stephen Bellinger, conjoint de Darlene Bellinger  
James B (Sr) Schneider, conjoint de Susan Attenborough  
Robert Lunau, conjoint de Doris Cartwright  
Jean-Guy Bourbonnais, conjoint de Hélène Bourbonnais  
Dolores O'Connor, conjointe de Terrance (Terry) O'Connor

**Conjointe survivante de participant retraité :**

Clara MacMillan, conjointe de feu John MacMillan

# Conseil de fiducie mixte (CFM)

## Les fiduciaires du CFM

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2020 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

Fiduciaire	Affiliation
Susan Arab	Fiduciaire SCP
Benoît Bouchard	Fiduciaire-suppléant SCFP
Trevor Davies	Fiduciaire-suppléant SCFP
Heather Dillabaugh	Fiduciaire SEPB
Brian Edgecombe	Fiduciaire SCP
Charles Fleury	Fiduciaire SCFP
Joanie Fortin	Fiduciaire-suppléante Unifor, Section locale 2023
Amessan Gnawa	Fiduciaire-suppléant SCP
Tammy Griffin	Fiduciaire SCFP
Judy Henley	Fiduciaire SCFP
Sherry Hillier	Fiduciaire-suppléante SCFP
Cavelle Lane	Fiduciaire-suppléante SCFP
D'Arcy Lanovaz	Fiduciaire-suppléant SCFP
John Lepine	Fiduciaire SCFP
Lindsay Mills	Fiduciaire-suppléante SEPB
Nancy Parker	Fiduciaire des retraités
Pierre-Alexandre Prigent	Fiduciaire Unifor, Section locale 2013
Candace Rennick	Fiduciaire SCFP
Barry Thorsteinson	Fiduciaire-suppléant des retraités
Gary Yee	Fiduciaire-suppléant SCP

**Nous désirons profiter de cette occasion pour remercier tous les fiduciaires qui ont quitté le conseil en 2020 pour leur travail et leur engagement envers le RRES.**

# Sous-comités du CFM et leurs mandats

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Les sous-comités pour 2020 sont :

## **Sous-comité des finances et de la vérification – Tammy Griffin, présidente**

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

## **Sous-comité sur les prestations et les communications avec les participants – Heather Dillabaugh, présidente**

Fournis de la formation (ex. séminaires de planification à la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

## **Sous-comité sur les placements – Judy Henley, présidente**

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Révisé et met à jour la liste des compagnies étrangères admissibles, et surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

## **Sous-comité sur la gouvernance – Barry Thorsteinson, président**

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.

# Équipe administrative

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé Sylvie Ouellet et son équipe afin de fournir le service concernant le régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

*Pour les participants actifs du régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :*

**Carole Lachance**

Adjointe administrative  
clachance@cupe.ca

*Pour les participants actifs du régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national et bureau régional d'Ottawa seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :*

**Louise Payette**

Adjointe administrative  
lpayette@cupe.ca

*Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite, communiquez avec :*

**Nathalie Lavictoire**

Commis-dactylo  
nlavictoire@cupe.ca

*Pour des questions concernant :*

- Administration du régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au régime

Communiquez avec:

**Sylvie Ouellet**

Agente administrative  
syouellet@cupe.ca

ou

**Myrienne Sellier**

Analyste de régime de retraite  
msellier@cupe.ca

*Pour communiquer avec le Conseil de fiducie mixte (CFM) :*

**Caroline Perron**

Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte  
pension-jbt@cupe.ca



L'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur de l'équipe administrative :  
Bureau national du SCFP  
1375, boulevard Saint-Laurent  
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7  
Tél. : 613 212-4255  
Téléc. : 613 237-5508